

**Délibération n°3**

*Objet : Décision  
Modificative n°2  
Budget Principal*

*Date de convocation :*  
01/12/2008

*Date d'affichage :*  
01/12/2008

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
27

*Nombre de votants :*  
27

le 17 décembre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, GRIMAL, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, LEY, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, Mme PAJOT suppléante de Mme FERRERO, Mme JEAN DIT DENIAUD suppléante de Mme LAFARGUE, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. SEGONNE suppléant de M. CALVET.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, VIDAL, Messieurs CHERON, DUSSOCHAUT, HEBRARD, QUET, MAUBERT.

Monsieur JOFRE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée la décision modificative n°2 du budget principal du syndicat :

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
23/2313	Immobilisation en cours de constructions	- 2 000		réelle
23/2315	Immobilisation en cours installations technique	- 3 000		réelle
20/205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	5 000		réelle
	<b>Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision modificative n° 2 du budget principal présentée ci-dessus.

- **ADOPTÉE** -

Le Président,

M. LAMOLINAIRE

L'an deux mille huit,